

**ANNEXE COMPTABLE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2014 dont le total est de 21 937,77 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un excédent de 9 206,08 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du syndicat qui comprennent également le bilan et le compte de résultat.

<b>N°</b>	<b>INFORMATION</b>	<b>PAGE</b>
1	Faits majeurs de l'exercice	2
2	Règles et méthodes comptables	2
3	Tableau des immobilisations	3
4	Tableau des amortissements	3
5	Etat des créances	3
6	Tableau des provisions pour risques et charges	3
7	Etat des dettes	3
8	Tableau des ressources	4
9	Effectifs	4
10	Contributions volontaires en nature	4

## **1 - Faits majeurs de l'exercice**

Néant

## **2 - Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon les principes du règlement 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- |  |        |
|--|--------|
| • Constructions                          | 20 ans |
| • Agencements et installations générales | 10 ans |
| • Matériel de bureau                     | 5 ans  |
| • Matériel de transport                  | 5 ans  |
| • Mobilier                               | 5 ans  |
| • Concessions et logiciels               | 3 ans  |
| • Matériel informatique                  | 3 ans  |

La variation des immobilisations au cours de l'exercice est :

### **3 - Tableau des immobilisations**

Néant

### **4 - Tableau des amortissements**

Néant

### **5 - Etat des créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

Créances	Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins 1 an	Echéance à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	278,05	278,05	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>278,05</b>	<b>278,05</b>	

### **6 - Tableau des provisions pour risques et charges**

L'US Solidaires Finistère n'a pas de provisions pour risques et charges

### **7 - Etat des dettes**

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

L'ensemble des dettes a une échéance à moins d'un an.

Dettes	Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins 1 an	Echéance à plus d'1 an	Echéance à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157,99	157,99		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>157,99</b>	<b>157,99</b>		

## **8 - Tableau de détermination des ressources annuelles**

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009, relatif à l'établissement, à la certification, et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés, ou d'employeurs, et de leurs unions et des associations de salariés, ou d'employeurs, mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail, le détail des ressources est le suivant :

<b>Ressources de l'année</b>	<b>Montant</b>
Production vendue (prestations de services)	4 389,75
Cotisations reçues	1 906,50
Subventions reçues	5 400,00
Autres produits d'exploitation (dons)	3 446,80
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>15 143,05</b>

### Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

## **9 - Effectif moyen salarié**

L'US Solidaires Finistère n'emploie pas de salarié

## **10 - Contributions volontaires en nature**

Les mairies de Brest et Quimper mettent à disposition de l'US Solidaires Finistère des locaux syndicaux et prennent à leur charge les fluides (eau, électricité...).

Local syndical de Brest sis au 2 rue Amiral Nielly, d'une superficie de 200 mètres carrés.

Local syndical de Quimper sis au 33 avenue de la Libération, d'une superficie de 120 mètres carrés.